

Explication du DU droit français

KENT



1. **Le contrat d’étude**

**Semestre 1 :**

3 cours aux choix dans l’offre de cours = 6ECTS + 6ECTS + 6ECTS

1 cours au choix dans l’offre de cours accompagné de son Travaux Dirigés =

6ECTS + 3ECTS

Terminologie juridique = 3ECTS

Cours de français = 3ECTS

**Semestre 2 :**

3 cours aux choix dans l’offre de cours = 6ECTS + 6ECTS + 6ECTS

1 cours au choix dans l’offre de cours accompagné de son Travaux Dirigés =

6ECTS + 3ECTS

**Total : 60 crédits**

Les examens se forment en 3 blocs :

1. **Bloc des TD**, coefficient 1
2. **Bloc des écrits,** coefficient 2
3. **Bloc des oraux,** coefficient 1

Régle de calcul : (2 TDs/2) + (6 Oraux/6) + (1 Ecrit pratique) + (1 Ecrit theorique) / 4 = Moyenne de l’année

1. **Épreuves écrites**

- 1 Ecrit pratique sur une des deux matières de l’année, à TD

- 1 Ecrit théorique sur une des 6 matières sans TD

**TOUTES** les épreuves écrites seront les mêmes que les étudiants français, dans les mêmes conditions (même jour, même salle) et dureront 3 heures.

Le rattrapage se fait à l’oral

Divers :

* Les épreuves TD n’ont pas de rattrapage
* Toutes les autres matières se feront à l’oral (10 et 20 min)